

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON**

SEANCE DU 21 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Nawal BRACKELEER, M. Jean-Pierre COUGOULE, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Marion COUTÉ et M. Etienne ALBESPY.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire : M. Roger TEYSSÉDRE a été nommé secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2024

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-373-DE : Attribution de subvention aux associations

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-374-DE : Tarifs de location de la Salle Associative

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-375-DE : Tarif de location de la salle de réunion – Maison de santé

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-376-DE : Convention de partenariat entre les communes de : Bessuéjols, Campuac, Coubisou, Espalion, Estaing, Lassouts, Le Cayrol, Le Nayrac, Sébrazac, Villecomtal et l'Association Centre Social Espalion Estaing pour la gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire, sur la commune d'Espalion

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-377-DE : Admission en non valeur de produits irrécouvrables – année 2019-2020

Délibération n°012-211202981-20240409-20240409-378-DE : Analyse des offres : Aménagement d'un équipement multisports « City Stade » - choix de l'entreprise

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-379-DE : Cession de terrain

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-380-DE : Cession de terrain

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-381-DE : Cession de terrain

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-382-DE : Adhésion centrale d'achat du SMICA

Délibération n°012-211202981-20240521-20240521-383-DE : Modification statutaire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : mise à jour des compétences

Questions diverses :

Maison BARRAU : Le débarrasage de la maison est programmé le samedi 25 mai matin. En fonction, une seconde journée sera organisée. Dans un premier temps, les objets et outils seront entreposés dans le sous-sol du bâtiment de la poste.

Concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie 2024 : Nous avons reçu le dossier d'inscription. Nous participons de nouveau cette année à ce concours qui nous encourage à mettre en valeur notre cadre de vie et valorise le travail effectué par les agents techniques et les bénévoles.

Le nettoyage des chemins communaux est prévu le samedi 15 juin 2024.
Un appel aux bénévoles sera fait sur nos supports numériques.

Emploi saisonnier OT : Anne-Soizig DUCLOS est retenue comme saisonnière au bureau d'information touristique de l'OT Terres d'Aveyron de Villecomtal

La vente de la maison BARRAU (parcelle AN385) est confiée à l'agence Sélection Habitat avec pour objectif une vente sous 6 mois maxi.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 21 mai 2024 – 866

Délibération n° 855

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Attribution de subvention aux associations :

- Familles rurale de Campuac	185.00 €
- ADMR de Villecomtal	600.00 €
- EVMPE	200.00 €
- Les Resto du Cœur	500.00 €
- Association Rallye du Vallon de Marcillac	400.00 €
- Ecole St-Joseph	30 000.00 €
- Amicale des sapeurs pompiers	400.00 €
- Maison de la Laïcité	15.00 €

Ces sommes seront prélevées au budget primitif de 2024 article 65748.

Le Maire,
Patrice PHILOREAU



Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8
Votes :	Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 21 mai 2024 – 867

Délibération n° 856

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Tarifs de location de la Salle Associative :

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs concernant la location de la salle associative, ils seront applicables à partir du 21 mai 2024.

Location pour un particulier	Été	Hiver
	(1 ^{er} mai au 30 septembre)	(1 ^{er} octobre 30 avril)
Journée	150.00 €	180.00 €
Forfait week-end	250.00 €	300.00 €



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8
Votes :	Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 21 mai 2024 – 868

Délibération n° 857

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Tarif de location de la salle de réunion – Maison de santé :

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un tarif de 50.00 euros pour la mise à disposition de la salle de réunion de la maison de santé aux professionnels qui ne font pas parti de l'Association Maison de Santé. Il sera applicable à partir du 21 mai 2024.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 21 mai 2024 – 869

Délibération n° 858

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire : M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Convention de partenariat entre les communes de : Bessuéjols, Campuac, Coubisou, Espalion, Estaing, Lassouts, Le Cayrol, Le Nayrac, Sébrazac, Villecomtal et l'Association Centre Social Espalion Estaing pour la gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire, sur la commune d'Espalion :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre les communes de : Bessuéjols, Campuac, Coubisou, Espalion, Estaing, Lassouts, Le Cayrol, Le Nayrac, Sébrazac, Villecomtal et l'Association Centre Social Espalion Estaing pour la gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire, sur la commune d'Espalion.

La présente convention est établie pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet à partir du 1^{er} janvier 2024 et se termine au 31 décembre 2026. La participation pour la commune est de 189.57 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve cette convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20240521-20240521_376-DE
Reçu le 24/05/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8
Votes :	Pour : 8	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 21 mai 2024 – 870

Délibération n° 859

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Admission en non valeur de produits irrécouvrables – année 2019-2020 :

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur l'état ci-dessous des produits communaux irrécouvrables en date du 24 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 5 304.26 € pour l'année 2019-2020 qui se décomposant comme suit :

Année de référence 2019	Total
titre 218	9 €
titre 218	487.24 €
titre 208	9 €
titre 208	318.94 €
Année de référence 2020	
titre 24	487.24 €
titre 24	9 €
titre 12	487.24 €
titre 12	9 €
titre 125	491.88€
titre 125	9€
titre 38	487.88 €
titre 38	9 €

titre 01	487.24€
titre 61	9 €
titre 73	487.24 €
titre 73	9 €
titre 89	487.24 €
titre 89	9 €
titre 106	491.88€
titre 106	9 €
titre 167	491.88 €
titre 167	9 €
Total	5 304.26 €

- DIT que cette dépense sera imputée à la nature 6541 du budget commune 2024



Maire,
 PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
 Roger TEYSSÈDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Objet : Admission en non valeur de produits irrécouvrables année 2019-2020**

Date de décision: **21/05/2024**

Date de réception de l'accusé **24/05/2024**
de réception :

Numéro de l'acte : **20240521_377**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202981-20240521-20240521_377-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .1**

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la **29/08/2019**
classification :

Nom du fichier : **Admission en non valeur de produits irrécouvrables.docx (99_DE-012-211202981-20240521-20240521_377-DE-1-1_1.pdf)**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8
Votes :	Pour : 8	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 21 mai 2024 – 871

Délibération n° 860

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaients présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire : M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Analyse des offres : Aménagement d'un équipement multisports « City Stade » - choix de l'entreprise:

Monsieur le Maire et la Commission d'appel d'offres exposent que la consultation pour les travaux visés en objet a eu lieu.

L'avis d'appel d'offres à été envoyé à trois entreprises le 24 avril 2024. La remise des offres a été fixée le vendredi 10 mai 2024. Les offres complètes et conformes ont été analysées et vérifiées le lundi 13 mai 2024 à 18h30 par la Commission d'Appel d'offres.

Le rapport d'analyse des offres est le suivant :

Entreprises	Montant T.T.C. en €
EIFFAGE	38 548.80
SAS TPA COSTES	41 921.28
GCTS-SERVANT	42 403.20

L'entreprise retenue est : EIFFAGE pour l'Aménagement d'un équipement multisports « City Stade », pour un montant de 38 548.80 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la Commission et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents, actes et autres pièces nécessaires à son bon fonctionnement.

Le Maire,

Patrice PHILOREAU

Accusé de réception en préfecture
032-21120298 | 20240521-20240521_378-DE
Reçu le 24/05/2024

Le Secrétaire de séance,

Roger TEYSSÉDRE



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 21 mai 2024 – 872

Délibération n° 861

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Cession de terrain :

Devenu propriétaire par la procédure « bien vacant sans maître » de cette parcelle, la commune a pris la décision de la mettre en vente.

Nous avons eu une proposition de prix à **2 200 euros TTC** par Monsieur Rainer MONS.

Le contenu de cette vente est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Surface en m ²
Commune de Villecomtal	12 rue le Faubourg	AN 39	83

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions de vente,
- les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur Roger TEYSSÉDRE, 2^{ème} Adjoint, à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20240521-20240521_379-DE
Reçu le 24/05/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8
Votes :	Pour : 8	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 21 mai 2024 – 873

Délibération n° 862

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Cession de terrain :

Devenu propriétaire par la procédure « bien vacant sans maître » de cette parcelle, la commune a pris la décision de la mettre en vente.

Nous avons eu une proposition de prix à **1 000 euros TTC** par Madame Yolande ROUQUETTE.

Le contenu de cette vente est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Surface en m ²
Commune de Villecomtal	15 Chemin de Servièrè	AN 387	57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions de vente,
- les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur Roger TEYSSÉDRE, 2^{ème} Adjoint, à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20240521-20240521_380-DE
Reçu le 24/05/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8
Votes :	Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 21 mai 2024 – 874

Délibération n° 863

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Cession de terrain :

Devenu propriétaire par la procédure « bien vacant sans maître » de cette parcelle, la commune a pris la décision de la mettre en vente.

Nous avons eu une proposition de prix à 3 500 euros par Monsieur PARVIAINEN Petteri et Madame KAUNISTO Milja.

Le contenu de cette vente est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Surface en m ²
Commune de Villecomtal	6 rue le Faubourg	AN 396	463

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions de vente,
- les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur Roger TEYSSÉDRE, 2^{ème} Adjoint, à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Reçu en préfecture
012-211202981-20240521-20240521_381-DE
Reçu le 24/05/2024

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8
Votes :	Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 21 mai 2024 – 875

Délibération n° 864

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Adhésion centrale d'achat du SMICA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'article L2113-2 du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 20231019_2 du SMICA et portant création d'une centrale d'achat,
Vu les conditions générales de recours à la centrale d'achat,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics adhérents (SMICA).

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique,
Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA,
Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,
Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADHERE à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics.

APPROUVE les conditions de recours de la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

S'ENGAGE à verser les frais de gestion à hauteur de 5% de chaque commande passée fixés annuellement par la Central d'Achat.

DELEGUE M. Patrice PHILOREAU, en sa qualité de Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilité au titre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat du SMICA en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment le bulletin d'adhésion.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÈDRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Teyssède", written over a horizontal line.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Objet : Adhésion centrale d'achat du SMICA**

Date de décision: **21/05/2024**

Date de réception de l'accusé **24/05/2024**

de réception :

Numéro de l'acte : **20240521_382**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202981-20240521-20240521_382-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .10**

Finances locales

Divers

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **Adhésion centrale d'achat du SMICA.docx (99_DE-012-211202981-20240521-20240521_382-DE-1-1_1.pdf)**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 21 mai 2024 – 876

Délibération n° 865

L'an deux mil vingt quatre le vingt et un mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 14 mai 2024

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Roger TEYSSÉDRE, M. Etienne ALBESPY et Mme Marion COUTE.

Absents et excusés : M. Jean-François PRADALIER, Mme Alice PACALET donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE été nommé secrétaire.

Objet : Modification statutaire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : mise à jour des compétences :

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, lors du conseil communautaire en date du 26 février 2024, a adopté la modification de ses statuts.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, joints en annexe,
- donne tous les pouvoirs au Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

 Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

